

GROUPE POUJOLAT

COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2012

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires	IV	189 277	175 548
Production stockée		173	720
Autres produits de l'activité		-	69
Achats consommés	V	(111 894)	(103 880)
Charges de personnel	VI	(56 289)	(51 050)
Autres charges de l'activité	VII	(240)	(552)
Impôts et taxes	VIII	(3 590)	(3 258)
Dotations aux amortissements	IX	(6 252)	(5 607)
Dotations/reprises de provisions	X	(476)	401
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		10 709	12 391
Autres produits et charges opérationnels	XI	20	(7)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		10 729	12 384
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie*		338	1 214
Coût de l'endettement financier brut		(1 350)	(1 308)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	XII	(1 012)	(94)
Autres produits et charges financiers	XIII	(15)	(239)
Impôts sur le résultat	XIV	(3 944)	(4 032)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	-	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		5 758	8 019
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		-	-
RÉSULTAT NET		5 758	8 019
PART DU GROUPE		6 157	8 137
INTÉRÊTS MINORITAIRES	XVI	(398)	(118)
Résultat net (part du Groupe) par action	XVII	3,14 euros	16,91 euros
Résultat net dilué (part du Groupe) par action	XVII	3,14 euros	16,91 euros

* En 2011, les escomptes fournisseurs ont été retraités en produits de trésorerie et équivalent de trésorerie alors qu'ils apparaissent en réduction des achats consommés en 2012. À titre de comparaison, le total des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie en 2011 aurait représenté 344 milliers d'euros.

B. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif consolidé (en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Goodwill	XVIII	2 173	2 173
Immobilisations incorporelles	XIX	967	997
Immobilisations corporelles	XX	62 596	55 342
Titres mis en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Actifs d'impôts différés		-	-
Autres actifs non courants	XXI	1 134	987
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
ACTIF NON COURANT		66 870	59 499
Stocks et en-cours	XXII	39 562	42 535
Clients	XXIII	47 499	46 368
Autres créances	XXIV	6 753	6 586
Autres actifs courants	XXV	26	39
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXVI	18 875	15 186
ACTIF COURANT		112 715	110 714
TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ		179 585	170 213
Passif consolidé (en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		167	111
Titres d'auto-contrôle		(222)	(222)
Réserves consolidées		54 113	46 731
Résultat consolidé		6 157	8 137
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		72 215	66 757
Intérêts minoritaires		1 170	1 687
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	XXVII	73 385	68 444
Provisions	XXVIII	3 125	2 672
Provisions sur titres mis en équivalence		-	-
Passifs d'impôts différés	XXIX	249	1 166
Autres passifs non courants	XXX	31 783	31 153
PASSIF NON COURANT		35 157	34 991
Fournisseurs	XXXI	18 859	17 232
Autres dettes	XXXII	20 680	19 953
Autres passifs courants	XXXIII	31 504	29 593
PASSIF COURANT		71 043	66 778
TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ		179 585	170 213

C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (Y COMPRIS INTÉRÊTS MINORITAIRES)	5 759	8 019
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6 467	5 838
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-	-
Autres produits et charges calculés	(141)	-
Plus et moins values de cession	174	7
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
Dividendes des sociétés non consolidées	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	12 259	13 864
Coût de l'endettement financier net	1 012	94
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 943	4 032
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	17 214	17 990
Impôt versé	(4 074)	(4 367)
Variation du besoin en fonds de roulement	4 630	(9 364)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	17 770	4 259
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(14 456)	(23 532)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	129	254
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	-	(25)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	-	10
Encaissements liés aux cessions des titres d'auto-contrôle	-	-
Incidence des variations de périmètre	(124)	(673)
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Subventions d'investissements reçus	-	160
Autres flux liés aux opérations d'investissement	75	(126)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(14 376)	(23 932)
Sommes reçues des actionnaires	-	645
Dividendes mis en paiement	(1 299)	(1 300)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	11 998	16 062
Remboursement d'emprunts	(9 041)	(7 424)
Intérêts financiers nets versés	(1 012)	(94)
Autres flux liés aux opérations de financement	196	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	842	7 889
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 236	(11 784)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(6 255)	5 529
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	(2 019)	(6 255)

Les dettes sur immobilisations sont imputées sur le montant des investissements. Les subventions d'investissements sont intégrées dans le besoin en fonds de roulement. Il n'y a pas de dividendes reçus de la part de sociétés non consolidées.

D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010	12 000	(222)	48 034	180	59 990	1 109	61 099
Distribution de dividendes	-	-	(1 300)	-	(1 300)	-	(1 300)
Réserves de conversion	-	-	-	(69)	(69)	(1)	(70)
Résultat consolidé de l'exercice 2011	-	-	8 137	-	8 137	(118)	8 019
Variations de périmètre	-	-	(2)	-	(2)	697	695
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	12 000	(222)	54 869	111	66 757	1 687	68 444
Distribution de dividendes	-	-	(1 299)	-	(1 299)	-	(1 299)
Réserves de conversion	-	-	-	56	56	1	57
Résultat consolidé de l'exercice 2012	-	-	6 157	-	6 157	(398)	5 758
Autres variations	-	-	544	-	544	(120)	424
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	12 000	(222)	60 270	167	72 215	1 170	73 385

E. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
RÉSULTAT NET	5 758	8 019
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
• Gains et pertes actuariels	(326)	-
• Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	109	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(217)	-
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
• Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
• Couverture des flux de trésorerie	-	-
• Écart de conversion	57	(70)
• Impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	57	(70)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts	(160)	(70)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	5 599	7 949
Part du Groupe	5 996	8 068
Intérêts minoritaires	(398)	(119)

F. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2012

GÉNÉRALITÉS

NOTE I - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. ("la Société") est une entreprise domiciliée en France. Après avoir été cotées sur le marché Euronext d'Euronext compartiment C, les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext. La Société continue d'appliquer les normes IFRS.

Le groupe POUJOLAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Parallèlement le Groupe poursuit le développement de son activité Bois Énergie par le négoce et la transformation de combustibles.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe"). Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont présentées à titre comparatif.

Les états financiers consolidés incluent :

- Le résultat consolidé sur la performance financière,
- Le bilan consolidé sur la situation financière,
- Le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- Le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- L'état du résultat global,
- Ainsi que les présentes notes annexes qui ont été arrêtées par le Directoire le 22 mars 2013.

(1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2012, adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm
Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées.

Ces états financiers ne tiennent pas compte des nouvelles normes, des révisions de normes existantes et des interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'exception de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Une nouvelle version de cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012.

Le Groupe a souhaité anticiper l'application de cette nouvelle version applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 mais dont l'application anticipée est autorisée.

Cette option a un impact sur les comptes consolidés du Groupe.

(2) BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe y compris dans les états financiers consolidés.

(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 "États financiers consolidés et individuels".

a. Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- Pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- Pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- Pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 décembre 2012.

b. Procédures de consolidation

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustée en conséquence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le résultat de sortie d'une filiale consolidée est comptabilisé dans le résultat consolidé pour la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de la filiale dans les comptes consolidés, y compris la réserve de conversion pour une filiale étrangère.

Les écarts d'évaluation sur actifs et passifs identifiables sont traités selon la méthode de la réévaluation globale, c'est à dire en regroupant la part du Groupe et celle des minoritaires.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les structures sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

c. Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 "Effet des variations des cours des monnaies étrangères".

a. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

b. États financiers des activités à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.
- Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.
- Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS

Les normes IAS applicables sont l'IAS 18 "Produits des activités ordinaires" et l'IAS 11 "Contrats de construction".

a. Faits générateurs

Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Conformément aux conditions générales de vente, le fait générateur intervient à la date de remise des produits finis au transporteur. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de la vente et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Contrats de fabrication

Lorsque les produits d'un contrat de fabrication peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

b. Présentation

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

(6) CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Les modalités de comptabilisation des charges relatives aux contrats de location sont énoncées dans la norme IAS 17 "Contrats de location".

a. Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

b. Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant, à appliquer au solde de la dette restant due.

(7) PRÉSENTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La présentation du résultat est conforme à la recommandation n° 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité relative au format de compte de résultat des entreprises sous référentiel comptable international.

a. Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS,
- des éléments de produits et de charges financiers,
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé),
- du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

b. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie,
- le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement.

c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les dividendes,
- les profits et pertes sur cessions de titres non consolidés,
- les dépréciations des titres non consolidés,
- les produits et les charges d'actualisation à l'exception de ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- les autres produits et charges financiers.

(8) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les dispositions relatives à l'impôt sur le résultat sont contenues dans la norme IAS 12.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidé est présenté à la note XIV.

(9) RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION

Conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe présente sur cette ligne du compte de résultat le résultat des activités abandonnées (somme du résultat après impôt et du résultat de cession).

(10) INTÉRÊTS MINORITAIRES

Conformément à la norme IAS 27 "États financiers consolidés et individuels", les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent notamment :

- leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés,
- leur part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode de clôture,
- leur part dans les écarts de réévaluation.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé.

(11) RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

(12) GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1^{er} janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique "Goodwill". Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

(13) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets	5 ans
Logiciels	1 à 10 ans

(14) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 "Contrats de location".

a. Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

Comptabilisation initiale

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

Comptabilisation ultérieure

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière (voir (6) de la présente note).

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe.

La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 "Immobilisations corporelles". Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs" (voir (21) de la présente note).

c. Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est

probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

d. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste "Matériels et outillages" étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros œuvre	40 à 50 ans
Constructions – Installations générales	10 à 15 ans
Matériels et outillages	3 à 12 ans
Agencements et aménagements	5 à 20 ans
Matériels informatiques	3 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 15 ans
Mobiliers et matériels de bureau	10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

(15) IMMEUBLES DE PLACEMENT

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions (voir (21) de la présente note).

(16) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

(17) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les règles concernant les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 "Impôt sur le résultat".

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

(18) ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable. Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par ailleurs, ces actifs cessent d'être amortis. Ils sont classés sur une ligne particulière du bilan lorsque leur montant est significatif.

(19) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(20) CRÉANCES

a. Contrats de fabrication

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge (voir méthode décrite en (5) de la présente note) et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité. Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

b. Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

(21) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation".

a. Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (17) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- flux de trésorerie nets actualisés ou résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date du 31 décembre.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

b. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

c. Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(22) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Selon l'IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les OPCVM classés dans la catégorie "monétaire" (Avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006) et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

(23) TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément à la norme IAS 32 "Instruments financiers – Informations à fournir et présentation", les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

(24) PROVISIONS

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels". Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- soit commencé à exécuter le plan,
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

c. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

(25) AVANTAGES DU PERSONNEL

a. Avantages à long terme

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 "Avantages au personnel" telle que révisée dans sa version d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.

La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Le Groupe ayant choisi d'appliquer de manière anticipée l'IAS 19 Révisée, les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

b. Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions", publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte. L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés.

En application de la norme IAS 33 "Résultat par action", le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

(26) PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle, résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car ne répondant pas aux critères de comptabilisation :
 - soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation
 - soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une information sur cette obligation est fournie dans les notes annexes des états financiers de chacun des exercices concernés. Toutefois, conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les passifs éventuels dont le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du goodwill selon la méthode de l'acquisition.

(27) EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Selon la norme IAS 39, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(28) DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En application de la norme IAS 39, les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

(29) INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle relève de l'application de la norme IFRS 8. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

(30) SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Elles excluent les formes d'aide publique dont la valeur ne peut pas être raisonnablement déterminée et les transactions avec l'État qui ne peuvent pas être distinguées des transactions commerciales habituelles de l'entité.

En accord avec l'IAS 20, les subventions liées à des actifs, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, sont présentées au bilan en produits différés.

Au résultat, les subventions publiques sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne sont pas créditées directement en capitaux propres.

Dans le Groupe les subventions publiques sont des subventions d'investissements étalées sur la durée d'amortissement des biens auxquels elles sont rattachées.

NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(1) PÉRIMÈTRE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
POUJOLAT S.A.	France	100,00%	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOLAT	Belgique	98,18%	98,18 %	Intégration globale
S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique	99,95 %	98,13 %	Intégration globale
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,62 %	99,62 %	Intégration globale
POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOLAT BV	Pays-Bas	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
S.A.S. BEIRENS	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
POUJOLAT BACA	Turquie	50,00 %	50,00 %	Intégration globale
S.A.S. EURO ÉNERGIES	France	78,70 %	78,70 %	Intégration globale
POUJOLAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	France	97,00 %	97,00 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France	80,00 %	62,96 %	Intégration globale
S.A.S. MCC2I FRANCE	France	95,00 %	94,99 %	Intégration globale

(2) VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE LA PÉRIODE

Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2012 sont les suivantes :

- S.A. POUJOLAT (Belgique) : rachat de minoritaires, passant d'une détention de 96,75 % à 98,18 %.
- POUJOLAT BV : rachat de minoritaires passant d'une détention de 80,00 % à 90,00 %.

L'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie :

Coût des acquisitions de la période :	(124) milliers d'euros
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales :	néant
Incidence des acquisitions sur la trésorerie du Groupe :	(124) milliers d'euros

NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

Les activités opérationnelles du Groupe sont décomposées entre l'activité Métal et l'activité Bois énergie. Aussi, l'information sectorielle est communiquée selon ce critère dans le tableau ci-dessous.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012			2011		
	Métal	Bois énergie	TOTAL	Métal	Bois énergie	TOTAL
Chiffre d'affaires	167 961	21 316	189 277	162 279	13 269	175 548
Résultat opérationnel	12 127	(1 398)	10 729	12 983	(599)	12 384
Résultat net	7 490	(1 732)	5 758	8 693	(674)	8 019
Investissements de l'année						
Immobilisations incorporelles	251	5	256	366	14	380
Immobilisations corporelles						
• Terrains	389	441	830	753	898	1 651
• Constructions	7 725	1 361	9 086	8 926	6 567	15 493
• Instal. Techn, mat. et out. Indust.	3 345	721	4 066	3 025	3 705	6 730
• Autres immobilisations corporelles	1 188	52	1 240	504	361	865
TOTAL ACQUISITIONS	12 898	2 580	15 478	13 574	11 545	25 119
Immobilisations nettes						
Immobilisations incorporelles	937	30	967	967	30	997
Immobilisations corporelles						
• Terrains	4 096	1 082	5 178	4 087	1 457	5 544
• Constructions	29 503	5 734	35 237	19 694	6 572	26 266
• Instal. Techn, mat. et out. Indust.	10 186	3 954	14 140	9 610	4 288	13 898
• Autres immobilisations corporelles	2 232	459	2 691	1 481	471	1 952
• Immobilisations en cours	1 730	3 038	4 768	6 900	147	7 047
• Avances et acomptes	171	411	582	635	-	635
TOTAL IMMOBILISATIONS	48 855	14 708	63 563	43 374	12 965	56 339
Dettes						
Autres passifs non courants	24 941	6 842	31 783	23 477	7 676	31 153
Fournisseurs	15 159	3 699	18 859	14 758	2 474	17 232
Autres dettes	19 737	942	20 680	18 877	1 076	19 953
Autres passifs courants	22 666	8 838	31 504	25 557	4 036	29 593

.....

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Ventes France	165 344	152 299
Ventes Export	23 935	23 249
TOTAL	189 277	175 548

Selon IAS 11 "Contrats de fabrications" :

- Produits des contrats en cours au 31/12/12 : 2 957 milliers d'euros.
- Coûts encourus au titre de ces contrats sur l'exercice 2012 : 2 537 milliers d'euros.
- Montant brut dû par les clients pour les travaux de ces contrats en tant qu'actifs au 31/12/12 : 1 008 milliers d'euros.

NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Marchandises (y compris variation de stocks)	(22 680)	(18 402)
Matières premières (y compris variation de stocks)	(41 320)	(40 271)
Autres achats et charges externes	(47 894)	(45 207)
TOTAL	(111 894)	(103 880)

NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2012	2011
Rémunérations	(39 877)	(36 160)
Charges sociales	(15 224)	(13 293)
Participations	(1 008)	(1 251)
Indemnités de fin de carrière	(181)	(346)
TOTAL	(56 289)	(51 050)

NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

(en milliers d'euros)	2012	2011
Concessions de brevets	(120)	(111)
Pertes sur créances irrécouvrables	(220)	(397)
Charges diverses de gestion courante	100	(44)
TOTAL	(240)	(552)

NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(en milliers d'euros)	2012	2011
CET	(1 569)	(1 459)
Impôts fonciers	(608)	(479)
Formation professionnelle	(386)	(349)
Taxe d'apprentissage	(238)	(215)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(345)	(312)
Autres taxes	(445)	(444)
TOTAL	(3 590)	(3 258)

NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Immobilisations incorporelles	(331)	(366)
Immobilisations corporelles	(5 921)	(5 241)
TOTAL	(6 252)	(5 607)

NOTE X - DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dotations de l'exercice	(900)	(434)
Sur stocks et en-cours	(419)	(157)
Sur comptes clients	(299)	(164)
Pour risques et charges	(182)	(113)
Reprises sur l'exercice	424	835
Sur stocks et en-cours	222	261
Sur comptes clients	112	311
Pour risques et charges	90	263
TOTAL	(476)	401

NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat de cessions d'actifs	(174)	(7)
Autres	194	-
TOTAL	20	(7)

NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	2012	2011
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	338	1 214
Frais financiers sur emprunts	(1 074)	(991)
Frais financiers sur découverts bancaires	(276)	(317)
Autres	-	-
TOTAL	(1 012)	(94)

⁽¹⁾ En 2011, les escomptes fournisseurs ont été retraités en produits de trésorerie et équivalent de trésorerie alors qu'ils apparaissent en réduction des achats consommés en 2012. À titre de comparaison, le total des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie en 2011 aurait représenté 344 milliers d'euros.

NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Différences de change	82	(80)
Autres	(97)	(159)
TOTAL	(15)	(239)

NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**(1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT**

(en milliers d'euros)	2012	2011
Impôts exigibles	(4 075)	(4 367)
Impôts différés	131	335
TOTAL	(3 944)	(4 032)

(2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charge d'impôt théorique (*)	(3 418)	(4 175)
Variation des impôts différés	131	337
Différences permanentes	(58)	(72)
Différences temporaires	21	(14)
Utilisation des déficits antérieurs	-	-
Effet des différences de taux d'imposition	(3)	24
Effet des résultats des sociétés déficitaires	(704)	(211)
Autres variations	87	79
Charge d'impôt consolidée	(3 944)	(4 032)

(*) Calculée sur la base du résultat net avant impôt en fonction du taux légal applicable en France.

NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Néant.

NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	2012	2011
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	3	3
S.A. POUJOLAT BELGIQUE	-	-
S.A. POUJOLAT BELUX	18	23
POUJOLAT BV	(14)	(1)
POUJOLAT BACA	(29)	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	26	(26)
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	-	(2)
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(366)	(119)
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	(21)	(5)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	(12)	9
S.A.S. MCC2I FRANCE	(3)	-
TOTAL	(398)	(118)

NOTE XVII - RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION

Les actions retenues pour le calcul sont les actions ordinaires. Les résultats par catégories d'actions sont les suivants :

	2012			2011		
	Actions ordinaires	Auto-contrôle	TOTAL	Actions ordinaires	Auto-contrôle	TOTAL
Nombre d'actions émises	1 924 992	34 008	1 959 000	481 248	8 502	489 750
Résultat par action (en euros)	3,14	-	-	16,91	-	-

Compte tenu de la multiplication par quatre du volume d'actions composant le capital, le résultat net représente 3,14 euros par action au 31 décembre 2012 contre 16,91 euros par action sur l'exercice précédent.

Les titres d'auto-contrôle détenus par la Société sont imputés sur les réserves consolidées pour un montant de 222 milliers d'euros.

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

NOTE XVIII - GOODWILL

(en milliers d'euros)	2012			2011		
	Brut	Amortissement	Net	Brut	Amortissement	Net
S.A. POUJOLAT	14	14	-	14	14	-
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	349	349	-	349	349	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1 033	1 033	-	1 033	1 033	-
S.A.S. BEIRENS (*)	168	168	-	168	168	-
POUJOLAT UK Ltd	12	12	-	12	12	-
S.A. POUJOLAT BELUX (*)	71	71	-	71	71	-
POUJOLAT Sp. z o.o.	12	12	-	12	12	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	899	-	899	899	-	899
POUJOLAT GmbH	410	-	410	410	-	410
S.A.S. MCC2I FRANCE	362	-	362	362	-	362
S.A.S BOIS-FACTORY 70	502	-	502	502	-	502
TOTAL	3 832	1 659	2 173	3 832	1 659	2 173

(*) Pour ces deux sociétés il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation, basés sur des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés. Chaque entité juridique représentant une Unité Génératrice de Trésorerie, les écarts d'acquisition ont été testés au niveau de chaque société concernée.

Les tests de dépréciation réalisés en décembre 2012 pour déterminer la valeur recouvrable des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs à 5 ans. Les hypothèses retenues pour ces tests sont basées sur des connaissances actuelles et peuvent être revues pour tenir compte de contextes temporaires défavorables, notamment économiques et climatiques.

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des UGT et de la détermination de l'écart d'acquisition alloué à chacune d'elles, les tests réalisés en 2012, sur la base des hypothèses retenues, ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation des écarts d'acquisition immobilisés.

NOTE XIX - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	3 413	3 096
Variation de périmètre	-	8
Acquisitions	307	361
Sorties	(29)	(51)
Effets des variations de change	1	(1)
Valeur brute à la clôture de l'exercice	3 692	3 413
Amortissements à l'ouverture de l'exercice	(2 416)	(2 073)
Variation de périmètre	-	(8)
Dotations	(331)	(365)
Sorties	23	29
Effets des variations de change	(1)	1
Amortissements à la clôture de l'exercice	(2 725)	(2 416)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	997	1 023
Valeur nette à la clôture de l'exercice	967	997

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

NOTE XX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012					2011				
	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. Ind	Immo en cours	Autres	TOTAL	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. ind	Immo en cours	Autres	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	46 811	44 674	7 047	5 519	104 051	34 494	37 140	3 105	4 866	79 605
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	324	-	111	435
Acquisitions	16 961	4 731	8 639	1 403	31 734	12 554	7 483	7 582	1 292	28 911
Affectations / Sorties	(2 376)	(333)	(15 687)	(1 363)	(19 758)	(233)	(176)	(3 639)	(733)	(4 781)
Effets des variations de change	1	91	1	15	108	(4)	(97)	(1)	(17)	(119)
Valeur brute à la clôture de l'exercice	61 397	49 169	-	5 574	116 135	46 811	44 674	7 047	5 519	104 051
Amortissements à l'ouverture de l'exercice	(15 001)	(30 776)	-	(2 932)	(48 709)	(13 593)	(27 506)	-	(2 515)	(43 614)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	(208)	-	(73)	(281)
Dotations	(1 937)	(3 397)	-	(588)	(5 923)	(1 509)	(3 256)	-	(504)	(5 269)
Affectation / Sorties	311	197	-	648	1 156	99	138	-	154	391
Effets des variations de change	(1)	(58)	-	(6)	(64)	2	56	-	6	64
Amortissements à la clôture de l'exercice	(16 627)	(34 033)	-	(2 879)	(53 539)	(15 001)	(30 776)	-	(2 932)	(48 709)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	31 810	13 898	7 047	2 587	55 342	20 901	9 634	3 105	2 351	35 991
Valeur nette à la clôture de l'exercice	44 770	15 131	-	2 695	62 596	31 810	13 898	7 047	2 587	55 342

Les acquisitions de l'exercice portent principalement sur les éléments suivants :

- modernisation du site de Niort : agrandissement et aménagement des locaux administratifs, sprinklage des ateliers, réseau de chaleur, éclairage,
- augmentation des capacités de stockage et d'expédition (en cours de finalisation),
- investissements relatifs à l'amélioration du process industriel,
- complément d'investissement dans l'unité de production BOIS-FACTORY 36 et démarrage des travaux d'adaptation du site BOIS-FACTORY 42.

NOTE XXI - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2012	2011
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actifs financiers	111	60
Autres créances à plus d'un an	1 023	927
TOTAL	1 134	987

Les autres créances à plus d'un an correspondent à des subventions à recevoir.

NOTE XXII - STOCKS ET EN-COURS

	2012			2011		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Matières premières	15 502	(368)	15 134	19 767	(148)	19 619
En-cours de production de biens	4 234	-	4 234	3 779	-	3 779
Produits intermédiaires et finis	7 225	(55)	7 170	7 409	(78)	7 331
Marchandises	13 101	(77)	13 024	11 882	(76)	11 806
TOTAL	40 062	(500)	39 562	42 837	(302)	42 535

NOTE XXIII - CLIENTS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Clients et comptes rattachés	48 137	46 818
Dont en-cours commandés valorisés à l'avancement	1 008	725
Provisions	(638)	(450)
TOTAL	47 499	46 368

Les créances échues au 31/12/12 représentent moins de 5 % du total des créances clients. La majorité correspondant à des créances échues depuis moins d'1 mois.

NOTE XXIV - AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Personnel et organismes sociaux	166	184
Créances fiscales	4 417	4 630
Créances diverses	1 132	618
Charges constatées d'avance	1 037	1 154
TOTAL	6 753	6 586

NOTE XXV - AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Actifs financiers à moins d'un an	26	39
TOTAL	26	39

NOTE XXVI - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	18 875	15 186
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)	(20 894)	(21 441)
Trésorerie nette /tableau des flux de trésorerie	(2 019)	(6 255)

.....

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

NOTE XXVII - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Capital de POUJOLAT S.A.	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOLAT S.A.	1 200	1 200
Titres d'auto-contrôle	(222)	(222)
Autres réserves et résultat sociaux de POUJOLAT S.A.	41 821	37 958
Autres réserves et résultats consolidés	17 249	15 710
Réserves de conversion	167	111
Intérêts minoritaires	1 170	1 687
TOTAL	73 385	68 444

L'Assemblée Générale du 21 juin 2012 a décidé de remplacer les 489 750 actions composant le capital social par 1 959 000 actions, sans modification du montant du capital social.

Ainsi, le capital social est constitué de 1 959 000 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 6,13 euros.

(2) RÉSERVES DE CONVERSION

(en milliers d'euros)	2012	2011
TOTAL	167	111

(3) INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	2012	2011
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	30	27
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	1	1
S.A. POUJOLAT Belgique	27	47
S.A. POUJOLAT BELUX	99	152
POUJOLAT BV	26	67
POUJOLAT BACA	37	66
S.A.S. EURO ÉNERGIES	1 353	1 327
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	-	-
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(486)	(119)
S.A.S. BOIS FACTORY 42	(26)	(5)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	94	106
S.A.S. MCC21 FRANCE	15	19
TOTAL	1 170	1 687

À la clôture de l'exercice 2012, les 34 008 titres d'auto-contrôle détenus par POUJOLAT S.A. ont été imputés sur les réserves consolidées pour un montant de 222 milliers d'euros.

NOTE XXVIII - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Engagement de retraite	Litiges	Autres	TOTAL
À l'ouverture de l'exercice 2012	2 125	394	153	2 672
Augmentation	552	182	-	734
Reprise des montants utilisés	45	89	147	281
Reprise des montants non utilisés	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice 2012	2 632	487	6	3 125

Engagements de retraite :

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata temporis
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ à la retraite : 65 ans (inchangé par rapport au 31 décembre 2011)
- taux d'actualisation : 2,50 % y compris inflation (3.30% au 31 décembre 2011)
- taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2011)
- taux moyen de charges sociales : 40 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2011)
- table de mortalité : tables prospectives par génération (inchangée par rapport au 31 décembre 2011)

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique "Provision" pour leur montant brut.

La variation de l'engagement sur l'année a été analysée pour ressortir :

- d'une part, la variation liée à l'évolution des bases (salaires, effectif...), qui impacte le résultat de l'exercice,
- d'autre part, la variation due à l'évolution du taux d'actualisation, qui impacte les capitaux propres (conformément à l'IAS 19 révisée appliquée par anticipation).

(en milliers d'euros)	Brut	Impôt différé	NET
À l'ouverture de l'exercice 2011	1 754	584	1 170
Augmentations imputées au compte de résultat	351	118	234
Diminutions imputées au compte de résultat	5	2	3
Écarts actuariels	-	-	-
Variation de périmètre	25	8	17
À la clôture de l'exercice 2011	2 125	708	1 417
Augmentations imputées au compte de résultat	226	75	151
Diminutions imputées au compte de résultat	45	15	30
Écarts actuariels	326	109	217
Variation de périmètre	-	-	-
À la clôture de l'exercice 2012	2 632	877	1 755

Seules les sociétés françaises du Groupe sont concernées par les engagements de retraites.

NOTE XXIX - PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	2012					2011				
	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence variation de périmètre	Clôture exercice	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence sortie de périmètre	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	1 166	-	(917)	-	249	1 532	-	(380)	14	1 166

À titre exceptionnel aucun impôt différé n'a été constaté sur les déficits fiscaux des structures en phase de démarrage.

**NOTE XXX - AUTRES PASSIFS
NON COURANTS**

(en milliers d'euros)	2012	2011
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 631	28 365
Emprunts et dettes financières divers	443	939
Produits constatés d'avance à plus d'un an	1 709	1 849
TOTAL	31 783	31 153

Certains contrats d'emprunts souscrits font l'objet de covenants bancaires. Ces derniers portent notamment sur des ratios relatifs à la quote-part d'endettement moyen terme comparée aux fonds propres. Les équilibres de bilan actuels respectent très largement nos obligations au regard des dits covenants.
Échéances des autres passifs non courants, de 1 à 5 ans : 26 145 milliers d'euros et + de 5 ans : 5 638 milliers d'euros.

NOTE XXXI - FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Fournisseurs et comptes rattachés	18 859	17 232
TOTAL	18 859	17 232

95 % des échéances fournisseurs sont à moins de 60 jours.

NOTE XXXII - AUTRES DETTES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dettes fiscales et sociales	17 011	16 477
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 705	2 302
Produits constatés d'avance	638	615
Dettes diverses	1 326	559
TOTAL	20 680	19 953

NOTE XXXIII - AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
• emprunt à moins d'un an	9 486	7 794
• découvert bancaire	20 894	21 441
Dettes financières diverses à moins d'un an	1 124	358
TOTAL	31 504	29 593

.....

AUTRES INFORMATIONS

NOTE XXXIV - GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques tels que des risques d'approvisionnements, des risques de liquidités et de crédit.

Une vigilance particulière est apportée sur la sécurisation des approvisionnements matières et produits négociés nécessaires aux différentes activités de production ou de distribution du Groupe. La société mère dispose notamment d'une cellule d'achat "Groupe". Cette dernière permet de traiter des volumes permettant une meilleure fixation des prix, un suivi plus strict de la qualité des produits achetés, tout en surveillant particulièrement la solidité financière des contractants.

Le poste client fait l'objet d'une attention permanente et est sécurisé par ailleurs par une assurance crédit.

Un autre facteur de risque essentiel subsiste et porte sur les facultés de recours aux ressources de financement court terme et moyen terme. À cet effet, le Groupe travaille sur des sources de financement diversifiées. Le Groupe peut compter sur plus de quinze partenaires bancaires actifs et disposait au 31 Décembre 2012 de 46,3 millions d'euros de lignes court terme utilisables.

Le recours au financement moyen terme s'opère sur des durées courtes (5 à 7 ans), en privilégiant la négociation sur des taux fixes. La part de l'endettement net à taux fixe sur le total de la dette d'emprunt représentait 93 % au 31 décembre 2012.

NOTE XXXV - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

(1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 350 milliers d'euros.

(2) DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du Groupe accordent à leurs salariés un Droit Individuel de Formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans.

Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de 2012 et des exercices précédents, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de Droit Individuel à la Formation s'élève à 89 483 heures au 31 décembre 2012.

NOTE XXXVI - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

Dettes garanties par des sûretés réelles	9 107
Engagement au titre des contrats de location	2 877
Dont : à moins d'un an	1 411
à plus d'un an	1 466
Cautions données	9 705
Dont : à moins d'un an	1 116
à plus d'un an	8 589

NOTE XXXVII - EFFECTIF AU 31/12/12 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Employés et cadres	467
Ouvriers	803
Force de vente	69
Intérimaires	23
TOTAL	1 362

NOTE XXXVIII - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Relations avec la société SOPREG Holding d'animation et actionnaire de POUJOLAT à hauteur de 43,1 % et qui fournit des prestations d'assistance gestion et refacture des frais :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Prestations facturées par SOPREG	372	384
Compte fournisseurs et autres dettes	41	40

Relations avec la société STAGE qui fournit des prestations de services et refacture des frais :

	2012	2011
Prestations facturées par la STAGE	122	93
Compte fournisseurs et autres dettes	24	10

Organes de Direction

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, la répartition est la suivante :

Organe de surveillance	111
Organe de direction	552

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Outre les avantages à court terme, la rémunération des dirigeants ne concerne pas les autres catégories prévues par l'IAS 24 révisée.

NOTE XXXIX - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice 2012, elles s'élèvent à 958 milliers d'euros.

NOTE XL – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale.

Au titre de l'exercice 2012, les dépenses suivantes ont été engagées :

(en milliers d'euros)	Charges	Dépenses capitalisées	Total
Enlèvement et retraitement des déchets	298	-	298
Accompagnement de projets environnementaux	22	-	22
Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures	16	-	16
Participation aux éco-labels	14	-	14
Amélioration du système de management de la qualité	10	-	10
Audit de suivi certification ISO 14001	3	-	3
TOTAL	363	-	363

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

**NOTE XLI – INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES
DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (art L820-3)**

(en milliers d'euros)	GRUPE Y AUDIT		CHARRIER BILLON CONSULTANTS		GF Audit	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Émetteur						
• Examen des comptes	53	61	50	39	-	-
• Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement						
• Examen des comptes	100	86	-	-	4	4
• Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
TOTAL	153	147	50	39	4	4

(en milliers d'euros)	GAMET AUDIT		LOHR & COMPANY		Chris Collins FCCA	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Émetteur						
• Examen des comptes	-	-	-	-	-	-
• Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement						
• Examen des comptes	4	4	16	16	14	17
• Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4	4	16	16	14	17

(en milliers d'euros)	ERNST & YOUNG (Belgique)	
	2012	2011
Émetteur		
• Examen des comptes	-	-
• Autres diligences, prestations	-	-
Filiales intégrées globalement		
• Examen des comptes	12	12
• Autres diligences, prestations	-	-
TOTAL	12	12

NOTE XLII - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

POUJOLAT a acquis la société VL Staal (Danemark), un leader européen des cheminées industrielles, notamment de grande taille. Cette société saine et performante complète idéalement le segment « cheminées industrielles » du Groupe. Le nouvel ensemble représente plus de 35 millions d'euros de chiffre d'affaires et 20 % du marché européen.